



Heritage entre demi soeur et enfants adoptif

Par **christ34140**, le **29/12/2012 à 11:12**

bonjour je me pose bcq de question mon pere adoptif est decede y a 3 mois et ma mere avant noel j ai un frere et une soeur qui est ne d un premier mariage qui n a jamais vecu avec nous et que ma mere n as pas eu la garde aujourdhui malgre que deux sur trois sont pas venu a l enterrement ils veulent gerer les papiers voir la facture des pompes funebre et heriter je suis d accord en ce qui concerne motre mere mais j aimerais savoir qu elle recours j ai pour ma soeur et moi comme on, est les enfants adoptives et que tous l argent qui as sur le compte est de mon pere merci d avance de vos reponses car on doit aller voir un notaire assez rapidement

Par **amajuris**, le **29/12/2012 à 12:11**

bjr,
votre message est difficilement compréhensible car touffu et sans aucune ponctuation.
si vous voulez une réponse, essayez de rendre votre message compréhensible.
cdt